



Préambule

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les termes et conditions d'accès aux services proposés dans le cadre du programme « Castellissime ».

1. Conditions d'accès au programme « Castellissime »

L'adhésion au programme est exclusivement réservée aux personnes s'étant inscrites sur le site www.les-castels.com, ou en ayant fait la demande auprès du secrétariat des Castels ou d'un camping de la chaîne, en remplissant le formulaire correspondant et en s'acquittant des frais d'adhésion annuels de 10 €.

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours et le tarif d'adhésion est révisable chaque année.

Par son adhésion, le porteur accepte expressément les modalités du contrat d'adhésion et des présentes conditions générales de vente.

2. Conditions d'accès et d'utilisation des avantages du programme « Castellissime »

L'adhérent reçoit une « Carte Castellissime » par courrier à l'adresse postale communiquée sous un délai de 15 jours à compter de la date d'inscription. Cette carte n'a pas de limite de validité.

Le programme « Castellissime » permet de collecter des points lors de chaque séjour effectué dans un Castel, en toute saison, au travers :

- d'une réservation Internet sur le site www.les-castels.com
- d'une réservation effectuée auprès d'un camping Castel
- d'un paiement sur le lieu de séjour.

Les points, une fois acquis, permettent au porteur de la carte de bénéficier de réductions tarifaires lors de son prochain séjour.

Le barème d'acquisition des points (2% à 15 % des dépenses hébergement) varie selon les périodes de séjour comme indiqué ci-dessous :

15% pour les Séjours effectués avant le 26/06/2010 et après le 27/08/2010*

10% pour les Séjours effectués du 26/06/2010 au 09/07/2010*

5% pour les Séjours du 10/07/2010 au 23/07/2010 et du 14/08/2010 au 27/08/2010*

2% pour les Séjours du 24/07/2010 au 13/08/2010*

Les points acquis sont valorisés à 1 point = 1 euro et peuvent être utilisés pour tout règlement de prestation d'hébergement. (Barème en vigueur au 1^{er} Février 2009)

*Les dates des périodes, le barème d'acquisition et la valeur du point sont révisables chaque année par les Castels, sans avoir besoin d'en informer par courrier les clients qui peuvent les consulter chaque année sur le site www.les-castels.com.

Les points acquis au titre d'un séjour sont crédités au profit de l'Adhérent sous réserve que le numéro de carte correspondant à l'Adhérent ait bien été renseigné dans le système informatique du camping avant le paiement du solde du séjour.

Cette opération de crédit de points s'effectue automatiquement 7 jours après le paiement du solde du séjour.

A tout moment, l'adhérent peut consulter le solde de ses points sur le site www.les-castels.com et les informations le concernant sur une interface sécurisée par mot de passe.

La durée de validité des points est de 3 ans à compter de la dernière transaction, sous réserve du renouvellement annuel de la carte.

Le programme Castellissime s'applique sur les tarifs publics du camping et n'est pas cumulable avec une offre promotionnelle en cours ou carte de réduction basse saison.

Il n'est pas possible de créditer des points après la clôture du compte client d'un séjour, et il est ainsi recommandé aux clients Castellissime de bien renseigner leur numéro de carte lors de leur réservation et s'assurer de leur inscription au moment du règlement de leur frais de séjour.

3. Services et privilèges associés à la carte « Castellissime »

La détention de la carte permet également de bénéficier de services et privilèges tels que :

- La possibilité de profiter d'offres spéciales réservés aux membres « Castellissime », adressées par e-mail, SMS ou courrier en fonction des offres et des coordonnées renseignées.

Les services et privilèges peuvent être modifiés chaque année sans préavis.

4. Renouvellement annuel

Le renouvellement annuel de la carte s'effectue automatiquement, en début d'année civile, par prélèvement automatique du nombre de points correspondants au tarif d'adhésion.

5. Responsabilité

La chaîne Les Castels ne pourra être tenue responsable de difficultés directes ou indirectes rencontrées dans l'utilisation de la carte, dans l'un des Castels. Elle reste étrangère à tout différend pouvant survenir entre l'Adhérent et un camping partenaire, et ce, quelle qu'en soit la cause. Toutefois, la chaîne cherchera toute solution amiable permettant de répondre aux difficultés rencontrées.

6. Réclamation

Toute réclamation est à adresser par écrit à :

Les Castels - Manoir de Terre Rouge - 35270 Bonnemain - France

7. Loi Informatique et Liberté

L'Adhérent est informé que les informations nominatives qui lui sont demandées dans le cadre de l'adhésion au programme ou dans le cadre des services réalisés sont enregistrées dans le strict respect des règles de confidentialité et des dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978.

L'Adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé par courrier auprès de :

Les Castels - Manoir de Terre Rouge - 35270 Bonnemain - France

Les Castels s'engagent à répondre à toute demande dans un délai de 10 jours suivant réception du courrier.

Les Castels se réservent le droit de collecter des informations sur les Adhérents et si ces derniers le souhaitent de transmettre à des partenaires commerciaux les informations collectées, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

8. Résiliation de l'abonnement au programme Carte Castellissime

La résiliation de l'abonnement peut intervenir à tout moment sur simple demande. Dans ce cas les points acquis ne pourront plus être utilisés.

9. Remplacement d'une carte

Une carte égarée peut être remplacée sur demande auprès du secrétariat Castels ou auprès d'un camping. Chaque nouvelle carte sera facturée 10€. Les points acquis seront conservés.